

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Marie Diamant, Mme Jacqueline Poirier, Mme Hélène Roussel, M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser.

Sont absent(e)s : Mme Emmanuelle Garnaud et M. Vincent More

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Marie Diamant

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19h30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Mme Marie Diamant, mairesse suppléante.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-049 QUE le conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2017

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-050 QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 6 février 2017.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

4. Information de la mairesse suppléante

- M. Vincent More, maire, s'excuse de son absence. Il est actuellement en voyage d'affaires à l'extérieur du pays. À noter également l'absence de Mme Emmanuelle Garnaud qui ne pouvait également être présente aujourd'hui.
- La semaine de relâche bat son plein cette semaine avec différentes activités et sorties pour les enfants de la Municipalité.
- Le Chalet des sports est encore ouvert, les plateaux sportifs restent disponibles, sauf la patinoire en raison des aléas de mère Nature.

5. Information des Conseiller(ère)s

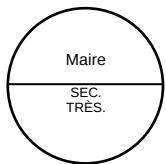
Nil

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Adoption du règlement d'emprunt parapluie de 80 357 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 1063 al. 2);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été fait aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 6 février 2017 à la salle Gilles-Moreau;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent More, maire, a fait une présentation sommaire du règlement;
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-051

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2017-01-366 et intitulé « Règlement d'emprunt parapluie de 80 357 \$ ».

7. Demande de passage à vélo pour l'évènement « Au tour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent »

ATTENDU QUE le Municipalité a reçu une demande de passage à vélo pour l'évènement « Au tour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent » sur la route de la Montagne et/ou la route du Fleuve pour le dimanche 21 mai entre 11 h 15 à 12 h 05;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-052

QUE le Conseil autorise le passage à vélo pour l'évènement « Au tour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent », comme demandé.

8. Achat du lot 4 532 637, propriété de Mme Rose Lévesque

ATTENDU QUE ce terrain est situé au parc de l'Anse en bordure du fleuve;

ATTENDU QUE la Municipalité devra probablement intervenir pour prévenir l'érosion des berges et protéger la route;

CONSIDÉRANT QU'il est stratégique de l'acquérir en raison de sa proximité avec le parc de l'Anse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-053

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à faire l'acquisition du terrain pour la somme correspondant à l'évaluation municipale et la propriétaire paiera les frais notariés ou la propriétaire cède le terrain à la Municipalité qui, dans ce cas, assumera les frais notariés.

9. Vente conjointe des lots 4 530 414 et 4 530 351, propriétés respectives de la municipalité de NDDP et de M. André Michaud

ATTENDU QUE la Municipalité est en attente d'une évaluation des terrains par un évaluateur agréé;

ATTENDU QU'une vente aux enchères publique aura lieu dès la prise de connaissances des résultats de l'évaluation et après avoir émis un avis public aux citoyens et aux promoteurs de la région pouvant être intéressés;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre publique d'information suite au lancement du processus d'enchères publiques sera tenue avant la fin de la démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-054

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à entreprendre les démarches nécessaires au processus d'enchères publiques après l'approbation du Conseil par courriel pour le prix initial de la vente des terrains.

10. Embauche d'un stagiaire aide-journalier

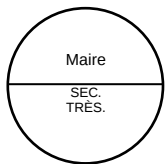
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature de M. Louis-Alexandre Lemelin comme stagiaire du 3 avril au 9 juin 2017;

ATTENDU QUE M. Louis-Alexandre Lemelin pourra être embauché comme aide-journalier par la suite, soit du 19 juin au 25 août, selon son évaluation et avec approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-055

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de travail de stagiaire et son éventuelle prolongation comme aide-journalier avec M. Louis-Alexandre Lemelin en ces termes.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

11. Délégation pour le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la FQM tient son congrès annuel du 27 au 30 septembre prochain à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-056

QUE le Conseil délègue M. Vincent More, maire, et M. Claude Caron, conseiller, pour représenter la Municipalité au congrès annuel de la FQM.

12. Délégation pour l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ)

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'APBVQ;

CONSIDÉRANT QUE l'APBVQ tient son assemblée annuelle les 11 et 12 mai prochain à la Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-057

QUE le Conseil délègue M. Vincent More, maire, pour représenter la Municipalité à cette assemblée annuelle de l'APBVQ.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

13. Nouveau « Service Québec » à Rivière-du-Loup

Le gouvernement du Québec souhaite simplifier les relations des citoyens et des entreprises avec l'État en faisant de Services Québec la porte d'entrée pour obtenir des services gouvernementaux sur tout le territoire québécois.

Le Centre local d'emploi de Rivière-du-Loup, situé au 3854, rue Lafontaine, deviendra le premier bureau du nouveau modèle d'affaires de Services Québec dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Les citoyens et les entreprises pourront bénéficier d'un accueil dynamique et personnalisé commun pour tous les services offerts, notamment : l'assermentation, les services du Registre foncier du Québec; les renseignements sur les programmes et services gouvernementaux; les services de solidarité sociale, d'aide à l'emploi et d'aide aux entreprises.

La population pourra utiliser la salle libre-service pour naviguer dans les différents sites gouvernementaux et accéder à une information complète et à jour.

En offrant des services gouvernementaux sous le même toit, le bureau de Services Québec de Rivière-du-Loup sera en mesure d'accompagner la population pour simplifier ses recherches et ses démarches avec l'État.

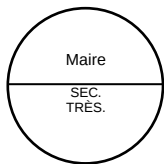
14. Abandon du gouvernement du Québec pour la réforme du crédit de taxe agricole (crédit MAPAQ)

Le 3 février dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Laurent Lessard, a annoncé que le gouvernement du Québec mettait un terme à la réforme du PCTFA annoncée le 17 mars 2016 devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2017.

Au mois de décembre 2016, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avait acheminé aux municipalités des fichiers d'indication de paiement comportant le nouveau taux de crédit applicable (78%). Le MAPAQ ne fournira aucun nouveau fichier d'indication de paiement et, dans tous les cas, il procédera aux ajustements directement auprès des propriétaires fonciers. Aussi, les municipalités qui ont déjà fait parvenir aux contribuables leur compte de taxes n'ont aucune action à effectuer. Pour les municipalités qui n'auraient pas encore préparé ou expédié les comptes de taxes, le taux de crédit communiqué en décembre 2016 (78%) doit être appliqué.

En outre, pour tous les comptes de taxes complémentaires ou supplémentaires émis en 2017 à l'égard des années 2014, 2015 et 2016, le taux de 78% devra aussi être appliqué.

Conformément à la pratique des dernières années, le MAPAQ remboursera les municipalités au cours du mois d'avril 2017.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

Toute demande d'information peut être adressée au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en composant sans frais le 1 866 822-2140 (option 1) ou en écrivant à info.taxes@mapaq.qouv.qc.ca.

15. Appui pour la participation à distance des membres du conseil aux séances extraordinaires du conseil

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

i Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. 5-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-058

QUE le Conseil appuie la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans sa demande au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

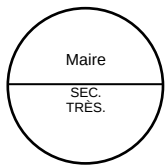
16. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'en l'absence de Mme Hélène Roussel à la réunion du CCU, Mme Marie Diamant présente les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du conseil.

21, rue des Cayes - dérogation mineure (DM)

ATTENDU QUE la demande vise à rendre conforme la construction d'un bâtiment complémentaire (garage privé) ayant une hauteur et une superficie supérieures aux normes prescrites. Les dérogations portent sur les articles suivants du règlement de zonage 90-06-127 :

- Article 7.2.2 alinéa 3 hauteur du bâtiment, dérogation supérieure de 1.00 mètre;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

- Article 7.2.2.3 alinéa 1 superficie du bâtiment complémentaire, dérogation supérieure de 38.7 m².

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage porte un préjudice sérieux au projet du demandeur – selon le propriétaire. La possibilité de rangement est considérablement réduite dans le bâtiment principal qui n'a pas de sous-sol et que c'est la raison pour laquelle il serait juste d'accorder un peu plus de rangement dans le bâtiment complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins, puisque les terrains voisins sont grands, que le bâtiment sera situé dans la cour arrière et qu'aucune possibilité de voisin derrière la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme 90-04-125 recommande de faciliter l'intégration de nouveaux bâtiments résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter l'ensemble des dérogations pour ce projet afin de permettre l'implantation du nouveau bâtiment complémentaire selon le plan d'implantation préparé par l'arpenteur Parent et Ouellet, dossier 7063, et le plan de construction préparé par Vicky Malenfant de novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-059

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU en ces termes.

633, route de la Montagne - dérogation mineure (DM)

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'une résidence sur le lot 5 991 565, incessamment le 633, route de la Montagne, qui aura une hauteur supérieure à celle prescrite et portant sur l'article suivant du règlement de zonage 90-06-127 :

- Article 6.1.1 qui indique à la grille de spécifications la hauteur des bâtiments par zone, la norme prescrite pour la zone 11-H est de 8.00 mètres - la hauteur du bâtiment sera de 8.97 mètres. La dérogation porte sur une hauteur supérieure de 0.97 mètre.

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage porte un préjudice sérieux au projet du demandeur - selon le propriétaire, il est rapporté que la configuration et la pente du terrain sont problématiques, l'enfouissement de la fondation causerait un préjudice sérieux pour l'accessibilité au sous-sol, la pente de la toiture a été abaissée au minimum afin de réduire la hauteur du bâtiment et l'aménagement du sous-sol en garage évite l'implantation d'un énorme garage sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins puisque les terrains sont grands et que le bâtiment respectera l'alignement des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme 90-04-125 recommande de faciliter l'intégration de nouveaux bâtiments résidentiels;

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour la hauteur de la résidence à construire sur le lot 5 991 565 du cadastre du Québec, incessamment le 633, route de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents;

2017-03-060

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU en ces termes.

465, route du Fleuve - remplacement de deux arbres (PIIA)

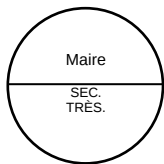
ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer deux érables de Norvège en façade du 465 route du Fleuve, car selon les informations du propriétaire, les arbres souffrent de la maladie de la tache goudronneuse et que celui-ci s'engage à les remplacer par deux amélanchiers canadiens;

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que la maladie n'est qu'esthétique et qu'elle ne nuit pas à la santé des arbres;

ATTENDU QUE le CCU craint également que l'autorisation d'abattre ces arbres ne cause un précédent sur la route du Fleuve;

ATTENDU QUE le CCU recommande au propriétaire de vérifier la possibilité de procéder à l'élagage des arbres ou de présenter un projet de plantation d'arbres matures, avant de présenter une nouvelle demande pour l'abattage de ces arbres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil de refuser la demande telle que présentée;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-061

QUE le Conseil appuie la décision du CCU et ne recommande pas l'abattage des érables qui ne semblent pas en péril. Toutefois le Conseil accepte que les propriétaires plantent des arbres de remplacement et présentent une nouvelle demande d'abattage dans quelques années lorsque la relève sera assurée.

502, route du Fleuve - remplacement du revêtement extérieur de la résidence (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur de la résidence par du bardeau de cèdre de la même couleur qu'actuellement;

ATTENDU QUE le CCU émet une réserve avant de se prononcer sur la demande étant donné que le bâtiment fait partie de l'inventaire patrimonial de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil que les propriétaires assistent à la prochaine réunion du CCU du mois de mars afin de répondre à leurs interrogations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-062

QUE le Conseil demande aux propriétaires d'assister à la réunion du CCU du mois de mars.

607, route de la Montagne - rénovation toiture (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement de la toiture en bardeau d'asphalte de couleur « vert chasseur »;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter l'ensemble des travaux comme demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2017-03-063

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU en ces termes.

645, route de la Montagne - abattage d'arbres (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à abattre une trentaine d'arbres, en majorité des trembles, un pin et deux épinettes;

ATTENDU QUE les arbres à abattre sont situés au haut du talus entre les propriétés du 641 et 645, route de la Montagne;

ATTENDU QUE seuls les petits arbres plus en hauteur seront abattus et que les souches seront laissées en place;

ATTENDU QUE la demande est déposée par les propriétaires du 634 et 638, route de la Montagne, avec l'approbation du propriétaire des lieux et que ces derniers effectuent cette demande afin de conserver le beau panorama sur le fleuve;

CONSIDÉRANT QU'il y a de moins en moins d'espace pour apprécier le panorama sur le fleuve et que cette demande cadre bien dans un but de conserver certaines ouvertures sur le fleuve, mais que le CCU s'interroge sur la nécessité d'abattre le pin et les deux épinettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-064

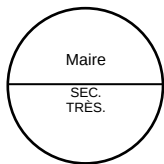
QUE le Conseil accepte l'abattage d'une trentaine d'arbres sur le haut du talus, incluant l'abattage du pin et des deux épinettes.

17. Avis sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de consultation sur le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2017 -2018 à 2019-2020;

ATTENDU QUE cette consultation, menée conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, permet aux organismes municipaux de donner annuellement son avis sur l'utilisation que la Commission scolaire entend faire de ses immeubles, plus particulièrement ceux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la situation de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage n'a fait l'objet d'aucun changement;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit prendre connaissance de ce plan et retourner l'avis et ses commentaires au plus tard le 24 mars prochain, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-065

QUE le Conseil n'a aucun commentaire à remettre à la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup.

18. Dossier des ouvrages de protection côtière

ATTENDU QUE le projet consiste à intervenir en considération de la récurrence des aléas côtiers et des risques élevés qui y sont reliés sur deux tronçons de la route du Fleuve, à l'extrémité Est et l'autre à l'extrémité Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de surseoir l'intervention au niveau du tronçon est de la route du Fleuve, soit la portion ouest du parc de l'Anse, vu les coûts estimés pour le projet;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme recommandé par l'expertise d'Environnement CA, faire des interventions sur de 2 125 m plutôt que sur les 295 m considérés par le ministère de la Sécurité publique (MSP) au niveau du tronçon ouest de la route du Fleuve, soit depuis le parc des Grèves jusqu'au 868, rte du Fleuve, environ;

ATTENDU QUE l'ampleur des interventions à faire nécessite une étude d'impact auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la Municipalité considère cette avenue, si possible de combiner les aides financières du programme spécifique du MSP et du programme national d'atténuation des catastrophes pour, en autres, couvrir les frais de l'étude d'impact;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-066

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à entreprendre les démarches nécessaires à l'étude d'impact advenant qu'elle soit admissible aux aides financières identifiées.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Bilan du Défi plein air

La programmation du Défi Plein air a su plaire encore cette année à plus de 350 personnes. Certaines activités ont connu plus de succès, comme le ballon-balai, les tours de carriole, le rallye ski de fond, la sculpture sur neige, la randonnée en flambeaux et la soirée chansonnier. Pour d'autres activités, il a été plus difficile d'attirer un grand nombre de participants. Tel a été le cas pour le concours d'habiletés sur glace et le hockey adulte.

La température fut assez froide mais toutefois plus clémente que lors de l'édition 2016. L'ambiance était différente un peu cette année, puisque les gens entraient à l'intérieur plus souvent se réchauffer. La participation pour la journée du samedi s'estime à environ 275 personnes et 75 personnes pour la journée du dimanche.

La vente de billets pour les tours de carriole, la tire sur neige et la vente d'alcool pour le bar a permis de récolter des revenus 974 \$

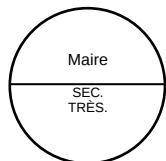
Les dépenses pour le déjeuner des conseillers s'élèvent à 860 \$, pour un revenu de 486 \$. Le déjeuner a connu un déficit de 374 \$.

Pour l'ensemble de l'événement les revenus se totalisent à 1 082 \$ et les dépenses se chiffrent à environ 4 000 \$.

20. Information sur la semaine de relâche

La semaine de relâche 2017 se tiendra du 6 au 10 mars et la Municipalité offrira un service de Camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans. L'école primaire n'offrant aucun service de garde durant ces journées, la Municipalité embauchera des animateurs pour assurer la tenue de diverses activités et sorties. Le service sera ouvert du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h 00. Deux sorties et trois journées d'activités sont au programme. Le coût total pour inscrire un enfant toute la semaine sera de 60 \$. Un tarif journalier sera disponible, en plus d'un tarif spécial pour les sorties.

Le mardi 7 mars, une sortie est prévue à Québec pour la visite de l'Aquarium de Québec et du Musée de la Civilisation.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

21. Autres informations en loisirs

Quelques dates importantes à venir :

Concours de dessin Pâques	13 mars au 3 avril
Soirée reconnaissance aux bénévoles	28 avril
Sortie de la programmation estivale	5 mai
Soirée information et inscription programmes estivaux	25 mai

22. Embauche d'un(e) responsable de la piscine

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un(e) responsable pour la piscine municipale;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche au poste proposé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail est fait selon les termes du règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux;

ATTENDU QUE le comité de sélection nomme Mme Clara Bernard au poste de responsable de la piscine municipale pour l'été 2017.

23. Embauche des animateur(trice)s pour le camp de jour (reconduction en poste)

ATTENDU QUE Mme Sarah Lortie, Mme Jessie Bergeron et M. Xavier Michaud ont postulé sur les postes d'animateur(trice)s pour le camp de jour, qu'ils ont déjà travaillé au camp de jour à ce poste, qu'ils connaissent bien ce service et qu'ils ont la capacité d'occuper ce poste;

ATTENDU QUE Mme Sarah Lortie, M. Xavier Michaud et Mme Jessie Bergeron ont obtenu des évaluations appropriées l'année dernière à ce poste;

ATTENDU QUE la reconduction en poste est déléguée par le Conseil au comité de sélection;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reconduit ces personnes pour le camp de jour à l'été 2017 aux postes suivants :

Mme Sarah Lortie	Animatrice
Mme Jessie Bergeron	Animatrice
M. Xavier Michaud	Animateur

24. Délégation pour les entrevues aux postes d'animateurs/assistants-animateurs au camp de jour à venir

ATTENDU QUE des entrevues sont prévues pour les postes d'animateur/assistants-animateurs à combler pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-067

QUE le Conseil délègue Mme Hélène Roussel pour procéder aux entrevues des animateurs au camp de jour.

25. Embauche des sauveteurs/aide-sauveteurs à la piscine (reconduction en poste)

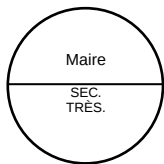
ATTENDU QUE Mme Anne-Sophie Czech, Mme Audrey-Anne Caron, Mme Justine Czech, M. Jean-Marc Vézina et M. Charles-Olivier Laroche ont postulé sur les postes de sauveteurs/aide-sauveteurs à la piscine, qu'ils ont déjà travaillé à la piscine à ce poste, qu'ils connaissent bien ce service et qu'ils ont la capacité d'occuper ce poste;

ATTENDU QUE Mme Anne-Sophie Czech, Mme Audrey-Anne Caron, Mme Justine Czech, M. Jean-Marc Vézina et M. Charles-Olivier Laroche ont obtenu des évaluations appropriées l'année dernière à ce poste;

ATTENDU QUE la reconduction en poste est déléguée par le Conseil au comité de sélection;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reconduit ces personnes pour la piscine à l'été 2017 aux postes suivants :

Mme Anne-Sophie Czech	Sauveteur
Mme Audrey-Anne Caron	Sauveteur
Mme Justine Czech	Assistant-sauveteur
M. Jean-Marc Vézina	Sauveteur
M. Charles-Olivier Laroche	Assistant-sauveteur



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

26. Délégation pour les entrevues aux postes de sauveteurs/aide-sauveteurs à la piscine

ATTENDU QUE des entrevues sont prévues pour les postes de sauveteurs/aide-sauveteurs à la piscine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-068

QUE le Conseil délègue Mme Marie Diamant pour procéder aux entrevues postes de sauveteurs/aide-sauveteurs à la piscine.

27. Tarification pour le service de garde

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu certaines demandes afin de revoir la tarification pour le service de garde comparativement au service du camp de jour;

ATTENDU QUE la tarification actuelle est abordable, considérant la tarification d'un tel service ailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-069

QUE le Conseil maintienne la tarification du service de garde et aussi celle du camp de jour au même montant que l'année 2016.

28. Nomination du représentant pour la bibliothèque

ATTENDU QUE le réseau biblio convoque ses membres à sa trente-huitième assemblée générale qui aura lieu le 27 mai 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a droit à deux (2) votes détenus par deux personnes physiques distinctes soit le ou la responsable de la bibliothèque et la personne désignée pour représenter le conseil municipal qui, selon les règlements généraux du CRSBP, doit obligatoirement être un(e) élu(e) municipal(e);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-070

QUE LE Conseil nomme Mme Hélène Roussel pour représenter le Conseil à l'assemblée générale du CRSBP qui aura lieu le 27 mai 2017.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

29. Statistique d'utilisation du transport collectif et adapté de Transport Vas-Y inc

Le bilan des déplacements fait par Transport Vas-Y s'établit comme suit :

- durant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015, Transport Vas-Y a voyagé 82 personnes;
- durant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016, Transport Vas-Y a voyagé 232 personnes.

Le nombre d'usagers à Notre-Dame-du-Portage est estimé à 3 personnes (volet adapté) et 24 personnes (volet collectif) respectivement.

Un effort de promotion du service doit se faire continuellement pour susciter les gens à s'en prémunir.

30. Octroi du contrat du balayage de rue

ATTENDU QUE la Municipalité procède au balayage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

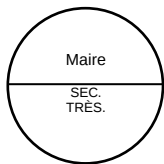
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Albert Castonguay et fils inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 2 825 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-071

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de balayage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Albert Castonguay et fils inc. selon ces termes.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

31. Octroi du contrat de fauchage de rue

ATTENDU QUE la Municipalité procède au fauchage des accotements tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Débroussailleuse RB enr. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 55 \$/h + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-072

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de fauchage des accotements entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Débroussailleuse RB enr. selon ces termes.

32. Octroi du contrat de marquage et traçage de rue

ATTENDU QUE la Municipalité procède au marquage et traçage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 10 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 6 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Marquage et Traçage du Québec inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 12 989,85 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-073

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de traçage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Marquage et Traçage du Québec inc. selon ces termes.

33. Octroi du contrat de rapiéçage de rue

ATTENDU QUE la Municipalité procède au rapiéçage de la chaussée tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 6 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 4 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction BML inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 438,00 \$ par tonne d'asphalte étendue et compactée + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-074

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de rapiéçage de chaussée entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Construction BML inc. selon ces termes.

DONS ET PARTICIPATIONS

34. Demande de contribution des Cadets de l'air de l'Escadron 282 de Rivière-du-Loup

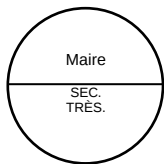
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution des Cadets de l'air de l'Escadron 282 de RDL;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le Conseil ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-03-075

QUE le Conseil n'accorde aucun montant aux Cadets de l'air de l'Escadron 282 de RDL.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

35. Dépôt des deux états financiers comparatifs – février 2017

Attendu que les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

36. Liste des déboursés approuvés par le Conseil ou effectués par délégation – février 2017

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2017-03-076

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 244 595,98 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS/RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

37. Période de questions/réponses facultatives

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurrées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Dérogation mineure – M. Clermont Pelletier se questionne sur la dérogation mineure de la rue des Cayes. Il obtient sa réponse de M. Louis Breton, directeur général.
- Abattage d'arbres – M. André Michaud souligne qu'il faudrait envisager d'abattre des arbres sur le terrain municipal de la côte de la Mer pour donner la vue au passant comme auparavant. M. Clermont Pelletier souligne qu'il faudrait toutefois faire attention afin de ne pas enlever l'abri qu'offrent les arbres contre le vent quand on est sur la patinoire, par exemple.

38. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20h31.

Marie Diamant
Mairesse suppléante

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier